



Un employeur peut il contester un licenciement

Par **Vikky36890**, le **10/01/2025** à **19:19**

Bonjour,

je me retrouve dans une situation pas très agréable

suite à mon licenciement notifié par lettre recommandée pour faute simple, avec un mois de préavis payé sans l'exécuter, en précisant que j'allais recevoir les documents et le solde de tout compte dès la fin de la période de préavis (début décembre).

la raison, c'est que ils ont perdu une enveloppe de 1450 euro et comme c'est moi la responsable, je suis accusée de les avoir volée, mais licencié pour faute simple sans me demander de les rembourser (ce que je ne compte pas faire)

jusqu'a aujourd'hui j'ai toujours pas reçue mon solde de tout compte.

aujourd'hui j'ai appelé mon patron pour en savoir plus, il m a dit qu'il a porté plainte contre moi, qu'il souhaite contester mon licenciement pour me faire revenir (si j'ai bien compris me faire revenir et transformer la faute simple en faute grave)

peut il contester mon licenciement ? Cela me semble quand même bizarre. Peut il porter plainte contre moi ? Je risque quoi ? Merci beaucoup

Par **miyako**, le **10/01/2025** à **20:31**

Bonsoir,

sans votre accord l'employeur ne peut pas revenir sur le licenciement faute simple. Néanmoins ,devant le CPH,il pourra demander à ce que ce licenciement soit déclaré pour faute lourde ,si il arrive à prouver qu'il y a eu détournement de fonds de votre part.

Vu qu'il a déposé plainte au pénal contre vous , c'est qu'il a des preuves et qu'un avocat suit l'affaire .Il est certainement au courant que si il échoue ,vous pouvez vous retourner contre lui pour dénonciation calomnieuse .

si vous avez une condamnation pénale ,le CPH ne pourra que constater qu'il y a effectivement faute grave voir lourde

Combien d'années avez vous d'ancienneté ??

Cordialement

Par **Vikky36890**, le **11/01/2025** à **05:38**

Je vous remercie pour votre réponse

J'ai moins d'un an d'ancienneté dans cette entreprise

Je ne sais même pas si c'est du bluff de sa part, j'ai un gros doute car il a été assez intimidant et ne laisse aucune trace écrite. C'est le procédé habituel dans cette entreprise.

Donc il a le droit de me faire du chantage, je dois lui rendre l'argent que je n'ai pas volée, sinon il me donnera pas mes documents de fin de contrat ni le solde de tout compte et qu'il fera venir la police chez moi à 6h du matin

C'est une blague ? C'est possible ?

C'est la première fois que j'ai une histoire pareille, j'avoue que ça me laisse un goût amer

Il me dit avoir déposé plainte, je n'ai aucune nouvelle, ça peut prendre du temps ?

Je pensais que cela ce faisait tout de suite dans la foulée ça fait quand même 1 mois et demi depuis la fin de mon préavis de 1 mois dont j'ai été dispensé et payée c'est ce qui est stipulé dans la lettre de licenciement

Merci à vous

Par **Isadore**, le **11/01/2025** à **08:20**

Bonjour,

Votre employeur n'a pas le droit de retenir les documents de fin de contrat, peu importe le motif.

Il ne peut évidemment pas contrôler les actions de la police, qui ne débarque chez les gens à 6 h du matin que si c'est nécessaire. La procédure ordinaire est de convoquer les gens au poste. C'est moins cher et moins compliqué.

En revanche une plainte peut prendre du temps.

Pour le reste à vous de voir. Si vous avez réellement volé cet argent trouver un arrangement amiable avec votre employeur et l'aide d'un avocat serait une bonne chose.

Si vous n'avez rien pris, faites un recommandé à votre employeur pour lui demander de vous envoyer ou de tenir à votre disposition vos documents de fin de contrat sous huit jours sans

quoi vous saisissez les prudhommes.

Par **Lingénu**, le **11/01/2025 à 10:57**

Bonjour,

[quote]

Vu qu'il a déposé plainte au pénal contre vous , c'est qu'il a des preuves et qu'un avocat suit l'affaire.

[/quote]

Non. En matière pénale, la charge de la preuve incombe au ministère public.

Par **Louxor_91**, le **11/01/2025 à 14:11**

Bonjour,

votre employeur vous a dit que... il avait déposé plainte contre vous. Il vous l'a dit !? L'a t'il fait ? Ca c'est une autre histoire ! Il peut bluffer pour vous faire réagir ? Vous seul savez si vous êtes innocent ou pas !